

# Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

## Séance du 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire. Au vu des recommandations sanitaires dans le cadre de l'épidémie COVID19, le conseil municipal a été délocalisé dans la salle polyvalente.

Présents : Les Adjointes : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Peggy LAMBERT, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Laurence MORDACQ, M. William LOZAC'H, Mme Joëlle HAMON, M. David HERMAN, Mme Marianne VINCENT, M. Stéphane MORVAN, Mme Delphine RAOUL, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS, M. Éric LE GAC.

Secrétaire de séance : M. William LOZAC'H

Date de la convocation : le 23 juin 2020

Date d'affichage : le 2 juillet 2020

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- 1 – Comptes Administratifs 2019 Commune – APS - Lotissement,
- 2 – Comptes de Gestion 2019 Commune – APS - Lotissement,
- 3 – Taux d'imposition 2020,
- 4 – Dispositif « Argent de Poche »
- 5 – Acquisition tondeuse et taille-haie

\*\*\*\*\*

### Délibération n°20200630-01 : Compte Administratif 2019 Budget Annexe Activités Péricolaires

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, et de la Commission Finances chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Activités Péricolaires 2019 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses	119 053,70 €
Recettes	114 168,82 €
<i>Résultat de clôture :</i>	<i>- 4 884,88 €</i>
<i>Report antérieur :</i>	<i>3 255,53 €</i>
<i>Excédent Cumulé à reporter :</i>	<i>- 1 629,35 €</i>

Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, ancien Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité hors Monsieur LE BUZULIER,**

**APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe Activités Péricolaires 2019.

**Délibération n°20200630-02 : Compte de Gestion 2019 Budget Annexe Activités Péricolaires**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 du Budget Activités Péricolaires. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n°20200630-03 : Délibération portant affectation des résultats 2019 du Budget Annexe Activités Péricolaires**

*Référence Nomenclature : DE 7.1*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	- 4 884,88 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	3 255,53 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 (A+B)	- 1 629,35 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AFFECTE** au Budget Annexe 2020 Activités Péricolaires, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – Compte 001 « déficit de fonctionnement reporté »	1 629,35 €
--	------------

## **Délibération n°20200630-04 : Compte Administratif 2019 Budget Annexe Lotissement Le Clos Nesson**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, et de la Commission Finances chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif, du Lotissement « Le Clos Nesson » 2019, qui s'établit ainsi :

### *Fonctionnement*

Dépenses	49 840,67 €	
Recettes	56 320,00 €	
	<i>Résultat de clôture :</i>	6 479,33 €
	<i>Report antérieur :</i>	12 116,40 €
	<i>Total à affecter :</i>	18 595,73 €

### *Investissement*

Dépenses	0,00 euros	
Recettes	49 840,67 euros	
	<i>Résultat de Clôture</i>	49 840,67 euros
	<i>Report antérieur :</i>	109 730,75 euros
	<i>Total à affecter :</i>	159 571,42 euros

Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, ancien Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité hors Monsieur LE BUZULIER,**

**APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement Le Clos Nesson 2019.

## **Délibération n°20200630-05 : Compte de Gestion 2019 Budget Annexe Lotissement Le Clos Nesson**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 du Budget Lotissement Le Clos Nesson. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n°20200630-06 : Délibération portant affectation des résultats 2019 du Budget Annexe Lotissement Le Clos Nesson**

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	<b>6 479,33 €</b>
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	<b>12 116,40 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 (A+B)	<b>18 595,73 €</b>

Section d'Investissement

Compte 001 Résultat de l'exercice 2019 (Déficit) (A)	<b>49 840,67 €</b>
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	<b>109 730,75 €</b>
Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2019 (A+B)	<b>159 571,42 €</b>

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AFFECTE** au Budget Annexe 2020 Lotissement le Clos Nesson, le résultat de fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – Compte 002 « Excédent de Fonctionnement reporté »	<b>18 595,73 €</b>
2°) – Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>0,00 €</b>
3°) – Compte 001 « Excédent d'Investissement reporté »	<b>159 571,42 €</b>

**Délibération n°20200630-07 : Compte Administratif 2019 Budget Commune**

Référence Nomenclature DE 7.1

Sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, et de la Commission Finances chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	741 374,58 €	
Recettes	980 431,62 €	
<i>Excédent de clôture :</i>		<i>239 057,04 €</i>

*Report antérieur :* 132 796,23 €  
***Résultat Cumulé :*** 371 853,27 €

*Investissement*

Dépenses	169 786,71 €	
Recettes	415 222,88 €	
<i>Déficit de clôture :</i>		418 671,63 €
<i>Report antérieur :</i>		441 786,47 €
<b>Résultat cumulé :</b>		<b>23 114,84 €</b>
Restes à réaliser Dépenses :		- 475 795,46 €
Restes à réaliser Recettes :		124 063,41 €

*Besoin de financement :* - 328 617,21 €

Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, ancien Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité hors Monsieur LE BUZULIER,**

**APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Communal 2019.

**Délibération n°20200630-08 : Compte de Gestion 2019 Budget Commune**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 du Budget Commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n°20200630-09 : Affectation des Résultats 2019 Budget Commune**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	<b>239 057,04 €</b>
--	---------------------

Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	<b>132 796,23 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 (A+B)	<b>371 853,27 €</b>

#### Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	<b>- 418 671,63 €</b>
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	<b>441 786,47 €</b>
Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2019 (A+B=C)	<b>23 114,84 €</b>

Restes à réaliser : Dépense : <b>475 795,46 €</b>	Restes à réaliser : Recettes : <b>124 063,41 €</b>	Soldes des restes à réaliser : (D) : <b>- 351 732,05 €</b>
---	--	--

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	<b>328 617,21 €</b>
---	---------------------

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AFFECTE** au Budget Commune 2020, les résultats de fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>43 236,06 €</b>
2°) – Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>328 617,21 €</b>
3°) – Compte 001 « excédent d'Investissement reporté »	<b>23 114,84 €</b>

#### **Délibération n°20200630-10 : Taux d'imposition 2020 Budget Commune**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;  
Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 18,30 %

- Foncier non bâti = 65,65 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **Délibération n°20200630-11 : Projet « Argent de Poche »**

*Référence Nomenclature DE 4.4*

Mme Peggy LAMBERT, rapporteur, présente aux Conseillers Municipaux le dispositif « Argent de Poche ». La Commission Enfance, Jeunesse, Sports a étudié le dispositif. Celui-ci consiste à la mise en place de missions sur des demi-journées de 3h30 avec 30 minutes de pause. Chaque jeune peut réaliser jusqu'à 5 demi-journée par semaine et 20 demi-journée par an pendant les grandes et petites vacances scolaires.

Ce dispositif est réservé aux jeunes âgés de 16 à 17 ans et résident sur la commune.

Un dossier sera disponible comprenant une fiche d'inscription, une charte d'engagement signée par le jeune et l' élu, une attestation de responsabilité civil, une autorisation parentale et un RIB au nom du jeune.

Chaque jeune percevra une indemnité de 15 euros, exonérés de charges sociales, pour une mission.

Les missions seront encadrées par un agent communal ou un élu. Les taches seront dans les domaines des espaces verts, de l'arrosage, de l'archivage, de l'entretien, ...

Chaque encadrent, sur la base du bénévolat, pourra avoir un ou deux jeunes pour une mission.

Les missions se dérouleront le matin de 8h30 à 12h00 suivant un planning établi.

La CAF propose une subvention à hauteur de 5 euros par mission et par jeune. Il faut préparer un dossier avec 100 missions minimum pour en bénéficier.

### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de mettre en place le dispositif « Argent de Poche » pour l'été 2020 avec un objectif de 100 missions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants à ces missions,

**DECIDE** de déposer un dossier auprès des organismes pouvant participer à ce dispositif (CAF, LTC, ...),

**PREVOIT** une somme de 1500 euros sur le budget commune 2020 pour verser les indemnités des missions réalisées sur l'exercice 2020.

### **Délibération n°20200630-12 : Achat d'une tondeuse et d'un taille-haie pour les Services Techniques**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur Gilles PRIGENT expose, aux Conseillers Municipaux, l'urgence d'investir dans une nouvelle tondeuse et un taille-haie pour les services techniques municipaux afin de renouveler leur matériel :

Trois entreprises ont été contactées :

Nom	Tondeuse mécanique	Tondeuse hydrostatique	Taille-haie
COAT YEN de Bégard	Tondeuse Weibang 53cm 3 vitesses-cardan-embayage lame – 196cc carter alu Prix : 1 100,00 TTC	Tondeuse KAAZ 53cm 2 vitesses-cardan-embayage lame-roues alu Prix : 1 480,00 TTC	Taille Haie DOLMAR 60cm Double lames Prix : 420,00 TTC
Jardin Du Léguer de Lannion	Tondeuse TH 53cm Honda Embr KZ Prix : 1 416,39 TTC	Tondeuse TH 53cm Pro – Hydrostatique EMK Prix : 1 884,61 TTC	Taille Haie STIHL HS82R 60 cm Prix : 521,10 TTC
MS Equipement de Lannion	Tondeuse SARP SP53 HXAH PRO Prix : 1 759,12 TTC	Tondeuse SARP SP53 HXA PRO Prix : 1 421,20 TTC	Taille Haie HUSQVARNA 522HD60X Prix : 559,20 TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**CHOISIT** le devis présenté par l'entreprise COAT YEN de Bégard pour :

- la tondeuse KAAZ au prix de 1 480,00 € TTC,
- le taille Haie DOLMAR au prix de 420,00 € TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à ces acquisitions,

**PRÉVOIT** la dépense au Compte 2158 opération 180 du Budget Commune 2020 pour un montant de 1 900 € TTC (1 480 + 420).

\*\*\*\*\*

### INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 20h00 en vue de désigner les délégués pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour vous seront transmis au plus vite.

\*\*\*\*\*

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h20.

Le Maire,  
Joël PHILIPPE

Le secrétaire,  
William LOZAC'H